



Communiqué de presse
Le 17 septembre 2020

**Charte d'engagement pour le redéploiement des salariés intérimaires
du chantier EPR de Flamanville**
**Prism'emploi et les acteurs locaux de l'emploi s'engagent aux côtés
d'EDF pour accompagner les salariés intérimaires du chantier**

Alors que les travaux de Flamanville 3 s'achèveront fin 2020, Prism'emploi, les acteurs locaux de l'emploi, l'État et EDF signent une charte pour traiter spécifiquement les situations des salariés intérimaires qui seront concernés par la fin du chantier.

La charte signée le 17 septembre vise à garantir un accompagnement de tous les salariés intérimaires qui le souhaitent afin de préserver leurs compétences acquises sur le chantier Flamanville 3 et de sécuriser leurs parcours professionnels.

Les dispositifs de formation et les moyens financiers de la branche, en particulier ceux gérés par l'Opco AKTO seront mobilisés par les 13 agences d'emploi cosignataires du plan d'action Intérim.

Plus spécifiquement, Prism'emploi s'engage auprès des agences d'emploi adhérentes, signataires de la charte à :

- Les inciter à mettre en œuvre le plan d'action intérim
- Les sensibiliser à partager avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) les informations susceptibles d'améliorer l'accompagnement et la sécurisation du parcours du salarié
- Les inciter à partager avec la MEF toute donnée sur le nombre de salariés remplacés, en recherche d'emploi permettant d'établir un bilan

« Prism'emploi et les agences d'emploi du bassin de Flamanville sont des partenaires responsables et engagés pour un redéploiement efficient des salariés intérimaires du chantier EPR 2020. Les agences d'emploi mobilisent pleinement leurs ressources humaines et les outils de la branche pour participer au bon déroulement du plan d'action intérim. Cette Charte vient renforcer la sécurisation des parcours des salariés intérimaires et leur accompagnement dans leur trajectoire professionnelle », se félicite Sabrina CÔTE, présidente régionale de Prism'emploi en Normandie.

Les signataires de cette charte sont l'Etat, EDF, la Maison de l'Emploi et de la Formation, Pôle Emploi, Prism'emploi, AKTO, le Groupement Evolution Normandie et 13 enseignes de Travail Temporaire (Actual, Adequat, Axxis, Camo, Cap Inter, Crit Cherbourg, Crit Les Pieux, Interaction, Manpower, Proman, Randstad, Régional Intérim, Start People).

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

